



**PROCÈS-VERBAL DE LA 553^e RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le jeudi 11 janvier 2018 à 11 h 30 au local 4214 Albert-Tessier
(553-11-01-18)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Daphné Drouin, secrétaire

Absence :

Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité

Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail, et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assistent également à la rencontre.

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-553-11-01-18-00 **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la 552^e réunion du comité exécutif
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 1. Dépôt de l'agenda syndical
 2. Correspondance reçue et expédiée depuis le 7 décembre
 3. Dépôt du compte rendu du comité d'appui à la négociation
 4. *Le point d'ancre* vol 20, no 2
 5. Retenues à la source : 2 469,90 \$ ARC ; 3 664,12 \$ MRQ
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention
 1. Rapport du comité de négociation
 2. Demande de conciliation de la part de l'UQTR
 3. Étude des textes du projet de convention
- 7) Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 25-01-18
- 8) Affaires nouvelles :
 1. Délégation au conseil fédéral et au comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ)
- 9) Date de la prochaine réunion : 1^{er} février 2018
- 10) Levée de l'assemblée

CX-553-11-01-18-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-553-11-01-18-02 Adoption du procès-verbal de la 552^e réunion du comité exécutif

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 552^e réunion du comité exécutif tenue le 7 décembre 2017.

CX-553-11-01-18-03 Suites à donner aux dossiers

Le président fait la lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

CX-553-11-01-18-04 Correspondance et information

1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée
La secrétaire remet la liste du courrier reçu et expédié depuis le 7 décembre dernier.
2. Dépôt de l'agenda syndical
Le président mentionne les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois de janvier 2018. Il rappelle toutefois que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et qu'il est préférable de se référer à la version électronique.
3. Dépôt du compte rendu du comité d'appui à la négociation
Le trésorier résume les échanges tenus lors de la première rencontre du comité d'appui à la négociation et répond aux questions des membres.
4. Le point d'ancre vol 20, no 2
On rappelle que les officiers ont reçu une première version des textes pour le prochain numéro du *le point d'ancre* (vol 20, no 2). Il serait souhaitable que les ajouts ou les corrections soient retournés au conseiller aux affaires universitaires avant le mardi 16 janvier pour une distribution électronique le vendredi suivant.
5. Retenues à la source
Le trésorier confirme que les retenues à la source ont été acheminées aux différents gouvernements : 2 469,90 \$ ARC ; 3 664,12 \$ MRQ.

CX-553-11-01-18-05 Rapports des officiers et des délégations**Président**

- Le président indique qu'il a eu l'occasion de saluer les nouveaux professeurs embauchés le 1^{er} décembre dernier lors de l'activité d'accueil organisée par l'UQTR. Il a informé les professeurs que le Syndicat les inviterait à un souper au début de la prochaine année.
- Le président attire l'attention des membres sur la décision du comité de déontologie du conseil d'administration de l'UQO de retirer, sans explication, la plainte déposée contre la présidente du Syndicat des professeurs de l'UQO.
- Le président mentionne que depuis plusieurs mois le comité d'appréciation des enseignements n'a pas tenu de rencontre malgré l'urgence de certains dossiers. Il semble que le service des technologies de l'information ne considère pas les besoins du comité comme prioritaires et c'est pour cette raison qu'il ne se réunit pas.
- Le VPRT indique qu'il faudrait revoir la politique d'appréciation des enseignements à la lumière des difficultés qu'elle crée lors de l'évaluation des professeurs. Le président propose de saisir le doyen des études de cette problématique.

Comité des relations de travail (CRT)

- Le VPRT résume le cheminement des principaux dossiers de relations de travail en cours depuis la dernière réunion du comité exécutif.
- Le VPRT mentionne que le professeur, à qui la direction refusait son forfaitaire de retraite, a obtenu gain de cause suite au dépôt d'un grief. Le règlement du grief prévoit une lettre d'entente amendant l'article 2.2 de l'annexe A de la convention collective. Les membres se déclarent en accord avec la proposition d'amendement et félicitent le comité des relations de travail.

- Le VPRT indique qu'il y a eu signature de quelques lettres d'entente concernant des situations particulières reliées à des professeurs.

La VPAS quitte la rencontre à 12 h 50.

- Le VPRT souligne que le Syndicat a déposé un grief concernant des négociations entre la direction de l'UQTR et un professeur au sujet de l'attribution d'un cours ne respectant pas les règles de la convention collective. De plus, la direction n'a pas informé le Syndicat, comme le prévoit l'ordonnance, de cette négociation.
- À la suite d'une question d'un membre, le VPRT mentionne qu'il est probable que la décision de l'arbitre concernant la date d'embauche des nouveaux professeurs sera connue en avril prochain. Entre-temps, le Syndicat dépose systématiquement de nouveaux griefs à chacune des étapes du processus, précisant que l'Université ne respecte pas la convention collective.

La VPAS réintègre la rencontre à 13 h 00.

- Le VPRT rappelle que les recommandations du chantier 5 sur l'optimisation des cours et la nouvelle directive à ce sujet font en sorte que de plus en plus de professeurs se retrouvent avec une tâche d'enseignement incomplète. Le Syndicat a eu écho de situations où le doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) utilise des dérogations discrétionnaires pour compléter la tâche de certains professeurs. Le CRT analyse actuellement la situation afin de s'assurer que les dérogations de recherche ne sont pas attribués à cette fin.
- Le VPRT indique que l'imposition par la commission des études, sur recommandation de la VREF, de conditions particulières reliées à l'attribution d'un sabbatique risque d'être problématique. Le professeur concerné contestera probablement ces conditions.
- Le VPRT rappelle que la deuxième année de l'entente sur le consortium des services juridiques se termine en juin prochain et que si un membre souhaite amender l'entente, il doit prévenir les autres partenaires trois mois avant. Le président propose d'organiser une rencontre spéciale du comité exécutif sur cette question avant la fin du mois de mars.

VPAU

- Le VPAU signale que le vice-rectorat aux études et à la formation a convenu de revoir les modalités d'implantation d'un nouveau logiciel pour les cliniques universitaires. Le VPAU avait déjà saisi le conseil d'administration et le comité exécutif des coûts importants reliés à cette opération. La direction aurait choisi une solution beaucoup moins onéreuse. Les membres félicitent le VPAU pour son initiative, sa vigilance et sa persévérance dans le cheminement de ce dossier.

VPSC

- Absente

Trésorier

- Rien de particulier à signaler.
- Le trésorier indique qu'il attendra le retour de madame Thiffault pour déposer le rapport financier mensuel du Syndicat au comité exécutif.

Secrétaire

- Rien de particulier à signaler.

CX-553-11-01-18-06 Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention

6.1 Rapport du comité de négociation

Le VPRT précise que la dernière rencontre de négociation a eu lieu le 20 décembre dernier. Il fut alors longuement question de l'article 11 sur l'évaluation des professeurs. Cet article a d'ailleurs fait l'objet de discussions lors de la réunion informelle du comité exécutif du 21 décembre.

À la suite de cette rencontre, le VPRT a fait rapport au service des relations de travail de l'UQTR des nombreux points d'entente sur cet article et que les discussions au comité exécutif se poursuivraient le 11 janvier.

Lors de la rencontre du 20 décembre, la direction a fait part de son intention de demander l'intervention d'un médiateur-conciliateur.

Le VPRT signale qu'il a reçu plusieurs commentaires positifs sur *l'Info-négo 1* distribué avant le congé des Fêtes.

6.2 Demande de conciliation de la part de l'UQTR

Suite à la demande de conciliation de la part de la direction, le VPRT propose d'expédier un deuxième *Info-négo* afin de bien informer les professeurs. Il attire l'attention des membres sur le texte proposé. Après discussion, les membres conviennent d'expédier *l'Info-Négo 2* le plus rapidement possible.

Le VPRT indique que l'arrivée d'un conciliateur risque de perturber complètement le calendrier des rencontres du comité de négociation prévu pour l'année 2018.

6.3 Étude des textes du projet de convention

Le VPRT propose de poursuivre les discussions sur l'article 11 portant sur l'évaluation des professeurs afin de faire un dépôt complet de cet article à la table de négociation.

À la fin des échanges, le VPRT indique qu'il informera la direction de la position du comité exécutif sur l'article 11.

CX-553-11-01-18-07 Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 25-01-18

Le président attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil syndical qui aura lieu le 25 janvier prochain.

Il y sera surtout question du rapport du comité d'études sur le fonds de défense professionnel, du projet de résolution sur la loi 151 et des discussions sur l'article 9 de la convention collective portant sur l'embauche des professeurs.

Les membres se déclarent en accord avec la proposition et conviennent de l'expédier aux délégués syndicaux.

CX-553-11-01-18-08 Affaires nouvelles

08.1 Délégation au conseil fédéral et au comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ)

Le président rappelle que les prochaines rencontres du comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) et du conseil syndical auront lieu les 8 et 9 février prochains. Il propose que la délégation syndicale soit composée du VPRT, du trésorier et de la présidence.

Les membres se déclarent en accord avec cette recommandation et il est convenu que le Syndicat assume les dépenses reliées à cette délégation.

CX-553-11-01-18-09 Date de la prochaine réunion

Les officiers conviennent de tenir la rencontre régulière du comité exécutif le jeudi 1^{er} février 2018.

CX-553-11-01-18-10 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 15 h 25.

Ismail Biskri
Président

Alain Gamelin
Secrétaire de la rencontre